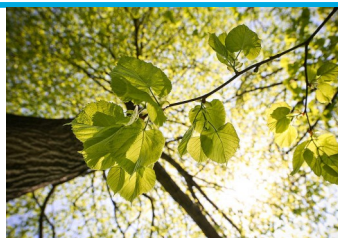


Le Coin des Assmats : Détente et Astuces

La sylvothérapie par Karine, assistante maternelle

Depuis plus d'un an, j'ai découvert, et je fais découvrir le plaisir et la joie de **câliner** un arbre. Peu importe lequel. Celui que l'on choisit en promenade ou dans mon jardin. C'est une découverte à la nature, un respect du monde extérieur. Peu importe le temps consacré. Pour de jeunes enfants, c'est forcément histoire de quelques secondes et plus l'âge avance plus nous ressentons le besoin d'y rester longtemps.

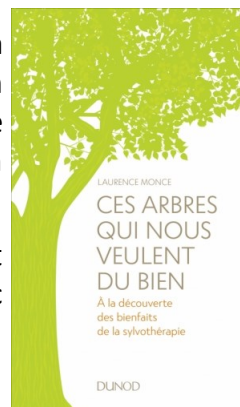


Ça consiste à poser ses mains, voir tout son corps, de face ou de dos, contre un arbre. C'est une thérapie ancestrale venue du Japon, arrivée en France depuis quelques années.

C'est une sensation de bien-être, un refouloir à émotions négatives, déstressant, une vraie connexion avec soi-même. L'arbre choisi vous insuffle de l'énergie. Cela peut paraître ridicule, gênant ou impudique, mais se faire du bien sans nuire, c'est un bonheur !

Dès la marche, les enfants que j'accueille prennent plaisir à le faire. Ils choisissent leur propre arbre. Ils le font naturellement de leur propre initiative, même avec leurs parents fort surpris !

Conseil de lecture: [Ces arbres qui nous veulent du bien](#) - Laurence Monce



Eveil musical, sortie à la ferme... Rétrospective en images



Vous avez des idées, des informations à partager.

N'hésitez pas à en faire part au relais pour qu'elles paraissent dans le prochain numéro!

GRAND
CHÂTELLERAULT
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION



L'essentiel
et plus encore



IPNS—Ne pas jeter sur la voie publique



Ça Gazouille au Relais



Bulletin n°25—Janvier / Février 2019

Bonne année !

*Que cette nouvelle année
soit pétillante et
étincelante!*

*2019 au Relais PAM sera encore
placée sous le signe de la bienveillance
avec des intervenants spécialisés, des partenariats
enrichissants et des projets de qualité.*

*Une co-animatrice viendra soutenir Nathalie entre janvier et
juin, et compléter son mi-temps afin qu'il puisse être le plus
profitable possible. Le recrutement est encore en cours, mais
vous aurez des nouvelles très prochainement.*

En attendant de vous retrouver, le Relais PAM et la MCL vous adressent leur meilleurs vœux !

Fête de la nouvelle année



Le mois de décembre étant généralement déjà bien rempli, le secteur petite enfance de la MCL a choisi de ne pas programmer de fête de Noël. A la place, nous vous proposons de venir fêter de début d'année 2019 !

le vendredi 18 janvier, à l'Îlot Z'enfants

Nous accueillerons la compagnie « Les singuliers associés » qui jouera son spectacle « Histoires de signes » lors de 2 représentations:

la première à 17h30 pour les 0-3 ans

la deuxième à 19h pour les 3 ans et plus

L'équipe petite enfance accueillera enfants et parents à partir de 18h, autour d'un buffet participatif. Sucrées ou salées, toutes les gourmandises seront les bienvenues !

Merci de vous inscrire auprès du Relais pour le spectacle (places limitées).

Relais Parents Assistants Maternels - Point Informations Parents - Maison de la Culture et des Loisirs
Pôle Enfance Jeunesse "L'Îlot z'enfants" - 7 Rue Rensir - 86270 La Roche Posay

Responsable Animatrice : Nathalie Guyot - Tél: 05.49.86.80.78 / 07.82.77.41.53 -
E-mail: relaispam@mcl-laroche-posay.fr - Site: www.mcl-laroche-posay.fr

L'Actu du Relais

Bébés signeurs



Pour faire suite au projet de l'année dernière, Myriam Fortunato du Ram de Vouneuil/Vienne revient animer 3 séances d'initiation à la communication gestuelle avec les tout-petits :

Les mercredi 16 et 30 janvier 2019 et le mercredi 13 février 2019,
À l'Îlot Z'enfants, à La Roche Posay, à 9h15 et 10h15



Il s'agit de la continuité du projet autour de la bienveillance éducative. Ces ateliers proposeront donc des approfondissements mais surtout de rappels des notions découvertes l'an dernier. Les personnes n'ayant pas participé à la première session pourront donc également se joindre au groupe.

Merci de vous inscrire auprès du relais

Bougeothèque

Comme tous les 2 mois, le relais PAM ouvre les portes du dojo aux parents accompagnés de leurs jeunes enfants. Assistants maternels, parents, enfants partagent un moment de jeu et d'expérimentation motrice dans un espace dédié :

Le jeudi 14 février 2019 au dojo de la MCL à La Roche Posay



Merci de vous inscrire auprès du relais

Nombre de places limitées
(possibilité de prévoir 2 créneaux si besoin)



Bébés-lecteurs



Quelques semaines après Leigné les Bois, c'est la bibliothèque de Pleumartin qui accueille les enfants et les assistants maternelles pour une animation autour du livre.

Conte ? Marionnettes ? Kamishibai ? Venez découvrir quelles surprises les bibliothécaires vous réservent !

le mardi 22 janvier 2019, de 10h à 11 h

à la bibliothèque de Pleumartin

Merci de vous inscrire auprès du relais

Infos Pratiques

SMS, emails... attention à la valeur des écrits*



L'article 1365 du Code civil définit les écrits comme « une suite de lettres, de caractères, de chiffres ou tout autre signe ou symboles dotés d'une signification intelligible, quel que soit leur support ». Leur nature peut donc être très diverse.

Certains d'entre eux, très formels, ont une valeur juridique évidente. C'est le cas par exemple du **contrat de travail** ou de **l'engagement réciproque**.

Attention toutefois, car il n'est pas nécessaire que ces documents soient rédigés sur les modèles fournis par Pajemploi pour avoir une valeur légale. Des documents rédigés sur papier libre, ou des échanges par mail, peuvent être considérés comme juridiquement recevables s'ils sont suffisamment précis et reprennent les mentions obligatoires.



L'article 1366 du Code civil quant à lui prévoit que « l'écrit électronique à la même force probante que l'écrit sur support papier, sous réserve que puisse être dûment identifiée la personne dont il émane et qu'il soit établi et conservé dans des conditions de nature à en garantir l'intégrité ». Ainsi un échange de **SMS** ou de **mails** pourra être retenu comme preuve par la Justice en cas de litige.



Il s'agit là d'échanges privés, directs entre les deux parties, mais les écrits ne se limitent pas à cela.



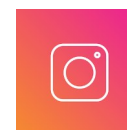
L'expression sur internet et les **réseaux sociaux** est également une forme d'écrit, il convient donc d'être particulièrement vigilant à ce qu'on y publie. La notion de vie privée y est toute relative.



En effet, une publication sur un réseau social, au sein d'un groupe privé à l'accès limité à un nombre restreint de personnes, peut être assimilée à une conversation de nature privée (décision de la Cour de Cassation).



En revanche, une publication sur une compte accessible à tous (paramétrages de confidentialité), pourrait être retenu comme une preuve dans le cadre d'un jugement.



De la même façon, un billet sur un **blog** étant accessible à tous les visiteurs du site, il ne peut pas être considéré comme relevant du domaine privé et pourra être utilisé par la Justice.



Pour information, l'injure publique et la diffamation peuvent être passibles d'une amende de 12 000€. Attention donc à ce que vous publiez sur internet et les réseaux sociaux!



*Références : Dossier « La Valeur juridique des écrits » l'Assmat N°173 empruntable à la bibliothèque du Relais; <https://www.pajemploi.urssaf.fr/pajewebinfo/cms/sites/pajewebinfo/accueil/employeur-dassistante-maternelle/je-recrute-et-jemploie/lengagement-reciproque.html> ; <https://www.pajemploi.urssaf.fr/pajewebinfo/cms/sites/pajewebinfo/accueil/employeur-dassistante-maternelle/je-recrute-et-jemploie/le-contrat-de-travail-a-duree-in.html>